

Date de dépôt: 9 février 1999

Disquette

Rapport

de la Commission de l'économie chargée d'étudier la pétition pour une politique sociale et un développement économique solidaire

Rapporteuse: M^{me} Loly Bolay

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Alain-Dominique Mauris et en présence de M. Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat en charge du DEEE, les membres de la Commission d'économie ont consacré la séance du 11 janvier dernier à traiter la pétition 1140 qui avait été déposée le 23 janvier 1997 par la CGAS et le Cartel intersyndical de la fonction publique

Préambule

La Communauté genevoise d'action syndicale a fait savoir par une lettre envoyée à la commission qu'elle ne se présenterait pas à l'audition, considérant que le contexte dans lequel la pétition a été lancée n'était plus d'actualité.

Audition

MM. Marco Spagnoli et Souhail Mouhanna, représentants du Cartel intersyndical de la fonction publique, admettent que les conditions politiques et institutionnelles qui ont entouré le dépôt de cette pétition au début de l'année 1997 ont évolué.

Cette pétition, qui a recueilli 10 000 signatures, a été élaborée pendant le règne du gouvernement monocore et dans la foulée d'un mouvement syndical de la fonction publique.

Pour les auteurs de la pétition, la situation n'a pas fondamentalement changé depuis le dépôt de cette pétition, preuve en est le projet de loi constitutionnel, issu de la table ronde.

Par conséquent, l'héritage politique du gouvernement monocore pèse encore de tout son poids sur les autorités politiques actuelles.

Les buts de la pétition sont d'une part, la mise en place d'une série de mesures économiques et sociales visant à améliorer la situation de l'emploi et le maintien du pouvoir d'achat et, d'autre part, la mise en place d'une politique d'équilibre social soutenue par les droits politiques et syndicaux.

Les pétitionnaires ont confirmé l'actualité des problèmes soulevés dans la pétition, à savoir : la problématique des heures supplémentaires, le non remplacement du personnel en cas d'absence pour maladie ou accident dans plusieurs secteurs, comme le social et la santé, avec pour conséquences la détérioration de la qualité des services fournis à la population.

Dès lors trois propositions sont préconisées :

- la diminution du temps de travail, afin de favoriser l'emploi ;
- l'augmentation du budget d'investissement en matière de logements sociaux ;
- le développement de la formation.

Par ailleurs, M. Mouhanna constate que les entreprises genevoises, les P.M.E. notamment, sont en difficulté à cause de la frénésie qui se développe au niveau des profits financiers. Les banques rendent, par exemple, très difficile l'obtention de crédits et de prêts aux entreprises. En fait, elles ne prêtent qu'aux entreprises à haut rendement et fortement capitalisées.

Genève compte 18 000 demandeurs d'emploi. Il devient donc urgent de prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter une société à plusieurs vitesses, où d'un côté les uns travaillent de plus en plus (tout en voyant leur

pouvoir d'achat diminuer) et de l'autre, 18 000 personnes se désespèrent de ne pas retrouver un emploi .

Discussion et vote

La majorité des commissaires présents à cette séance soulignent que, malgré le retard pris pour traiter cet objet (2 ans), les invites mentionnées dans la pétition restent toujours d'une actualité brûlante.

Ils décident à :

8 voix pour (3 Adg, 3 S, 2 Ve)

6 voix contre (2 L, 2 DC, 2 R)

d'envoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à en faire de même.

Pétition

(1140)

contre la suppression du groupe des psychologues-conseillers d'orientation scolaire du cycle d'orientation

Suite à la décision du Département de l'instruction publique du 16 décembre 1996 concernant « l'organisation de l'aide à l'orientation et de l'aide médico-psychologique au bénéfice des élèves du cycle d'orientation », les personnes soussignées :

considérant :

- que l'ensemble des groupes et associations d'enseignants, de doyens, de directeurs et de parents sont opposés à la décision de supprimer le groupe des psychologues du cycle d'orientation et sont convaincus que seuls le *rattachement* des psychologues à l'école et leur *présence permanente* garantissent aux élèves adolescents l'accès aux soutiens psychologiques nécessaires ;
- que le travail de prévention, de soutien, de lutte contre l'échec scolaire, d'accompagnement d'élèves en situation difficile ou en rupture est beaucoup plus efficace quand il peut être réalisé à l'intérieur des établissements par des psychologues que les adolescents connaissent et qui collaborent avec des partenaires directs, notamment les enseignants, les autres conseillers, les équipes de direction ;
- qu'une pétition demandant le maintien des psychologues au cycle d'orientation a déjà été remise au Conseil d'Etat en décembre dernier munie de 1338 signatures d'enseignants et de parents,

demandent :

- **le retrait de la décision** du 16 décembre 1996 qui enlève à l'école un service dont l'utilité est largement attestée ;
- **le maintien d'un groupe de psychologues** insérés dans les établissements et rattachés à l'institution scolaire ;
- **l'ouverture de réelles négociations** avec l'ensemble des partenaires pour préciser la mission du groupe des psychologues du cycle d'orientation, sa structure, son insertion et ses fonctions ;
- **la redéfinition des collaborations** tant avec le service médico-pédagogique qu'avec les psychologues du service de consultation en orientation de l'office d'orientation et de formation professionnelle.